

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix-Travail-Patrie  
 —————  
 REGION DU CENTRE  
 —————  
 DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU  
 —————  
 COMMUNE DE DEUK  
 —————  
 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace-Work-Fatherland  
 —————  
 CENTRE REGION  
 —————  
 MBAM ET INOUBOU DIVISION  
 —————  
 DEUK COUNCIL  
 —————  
 GENERAL SECRETARIAT

**DECISION N° 02/C/C/DK/SG/SPM DU 21 AVRIL 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/C/DK/SG/SPM/CIPM/2025 DU 24 FEVRIER 2025 L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DES LOCALITES DE ZOCK MONTAGNE ET DJAGA DOENG (06,5KM) A PARTIR DE GOUFE DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUK (AUTORITE CONTRACTANTE),**

- Vu la constitution ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/336 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N°00013995/C/MINFI/CAB du 31 Décembre 2024 relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
- Vu le dossier d'Appel d'offres N° 02/AONO/C/DK/SG/SPM/CIPM du 24 Février 2025 pour l'extension du réseau électriques des localités de Zock montagne et Djaga-Doeng (06,5km) à partir de Goufe, dans la commune de Deuk, Département du Mbam et Inoubou, Région du centre.
- Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution n°02 du 15 Avril 2025 de la CIPM/DK

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>—** L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné :

N°	Soumissionnaire	Montant HT CFA	Montant TTC CFA	DELAIS
1	<b>ETS AR BIN ET FILS</b> BP; 100. Bafia, Tél: 696 94 20 73	83 856 700	99 999 115	120 jours

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Deuk, le 21 Avril 2025

**AMPLIATIONS**

- MINMAP,
- ARMP,
- Président CIPM/MI,
- Affichage/Archives.



*Michael Emtché Gamoum*  
 Ce. Adminstration des CTD  
 Directeur du CEFAM Cycle 1  
 Directeur des Accès et Trésorerie